

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

**DELIBERATION**

**N°5/2026**

**Objet :**

**Vente de d'épareuse**

**Certifié exécutoire  
par le Maire, le**

12 MARS 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 06 mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 02 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Luc ADAMS, Arnaud BARBET, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI (arrivée à 19h22), Nathalie BISSETTE, Benjamin DALLE, Juliette DUNAJSKI, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD.

Absents excusés : Magalie BOUTEMY, Annaëlle VERHAEGHE

Procurations :

Magalie BOUTEMY donne procuration à Nathalie BISSETTE

Anaëlle VERHAEGHE donne procuration à Juliette DUNAJSKI

Secrétaire : Juliette DUNAJSKI

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE informe qu'il serait préférable de vendre l'épareuse achetée par la commune en 2021 car celle-ci est peu utilisée. De plus, il revient moins cher de faire effectuer les prestations d'égavage à un prestataire extérieur.

Il propose de la vendre 20 000€ TTC.

A la majorité des membres présents et représentés (12 voix pour dont 2 procurations, 1 abstention et 2 voix contre), Monsieur DELAMBRE est autorisé à vendre l'épareuse et à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférents.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,  
Eugène DELAMBRE

